



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mercredi 24 novembre 2021 – 20h15 – Grande salle de Gimel**

Présidence : Monsieur Eric MARCHESE

Personnes excusées : Mmes Stéphanie LE COULTRE et Valérie THEINTZ et MM. Nicolas GOLAY, Serge KURSNER et Jean-Michel RENAUD.

Personne absente : aucune

* * *

M. le Président Eric MARCHESE souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **45** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance et demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, ce dernier se présente donc comme suit :

1. Adoption du procès-verbal du **19 octobre 2021**
2. Adoption du procès-verbal du **3 novembre 2021**
3. **Communications** du bureau
4. Dépôt du préavis n° 08-2021 : **budget 2022**
5. Dépôt du préavis n° 09-2021 : **plafond d'endettement pour la législature 2021-2026**
6. Election de la **commission permanente de recours en matière d'impôt et taxes communaux**
7. **Informations** de la Municipalité
8. **Divers et propositions individuelles**

1. Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2021

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. Le Président remercie son rédacteur.

2. Adoption du procès-verbal du 3 novembre 2021

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. Le Président remercie à nouveau son rédacteur.



3. Communications du bureau

Lors de la prochaine séance de bureau, deux propositions visant à faire **don de nos jetons de présence** de la séance du mois de décembre seront étudiées. D'autres idées peuvent encore être transmises au bureau d'ici mercredi.

Selon une tradition bien établie, la **dernière séance de l'année**, le 10 décembre, sera suivie d'une fondue offerte. Ce repas aura lieu au Café de la Poste (avec certificat Covid pour les participants).

4. Dépôt du préavis n° 08-2021 : budget 2022

Le Président passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis.

Le Conseil communale de Gimel

- *Vu le préavis N° 08-2021 de la Municipalité*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

DECIDE

- 1) *D'adopter le budget 2022 tel que présenté qui boucle avec un déficit de 338'421 fr.*

Le président informe que le préavis est confié à la commission des finances.

5. Dépôt du préavis n° 09-2021 : plafond d'endettement pour la législature 2021-2026

Le Président passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture intégrale du préavis dont les conclusions sont les suivantes :

Le Conseil communale de Gimel

- *Vu le préavis N° 09-2021 de la Municipalité*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

DECIDE

- 1) *D'adopter le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 tel que présenté.*

Le président informe que le préavis est confié à la commission des finances

6. Election de la commission permanente de recours en matière d'impôt et taxes communaux

Le Président rappelle que cette commission thématique permanente est définie à l'article 45 de la loi sur les impôts communaux (LCom).



Conseil communal de Gimel

Cette commission peut être saisie d'un recours contre toute décision municipale prise en matière d'impôts ou taxes communales et de taxes spéciales. Il s'agit notamment des impôts et taxes listés par la loi sur les impôts communaux ou que l'on retrouve dans d'autres lois cantonales spécifiques (loi vaudoise sur la gestion des déchets, loi vaudoise sur la protection des eaux contre la pollution, etc.).

Le Président passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures :

M. Pascal CIABURI : présente **M. Edgard DIEPERINK**.

Mme Doris CHRISTEN : présente **Mme Déborah BIGNENS** ainsi que **M. Florian MAGNIN**

M. Daniel EGLI et **Mme Sonia GUTLEBEN** se mettent à la disposition de l'assemblée.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, les cinq candidats sont élus tacitement par acclamation.

7. Informations de la Municipalité

M. Laurent GUIGNARD :

Pour faire suite à la présentation du **projet de l'UAPE** faite au Conseil communal, lors de la séance du mois d'octobre, considérant le bon accueil réservé à la nouvelle variante, un préavis sera soumis au Conseil communal dans le courant du printemps 2022.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Corie WEBER [*propos tenus lors du point 2 de l'OJ déplacé au point 8*]: concernant la question posée au sujet de la **nappe phréatique** lors de la présentation sur le plan d'affectation de la Vernette, il convient de préciser que le portail geo.vd.ch mentionne bien l'existence d'une nappe phréatique d'importance située entre 1,5m et 3m du sol (zone AU).

M. le Syndic Philippe REZZONICO: invite Mme WEBER à lui transmettre copie de ses investigations afin qu'une réponse puisse être apportée.

M. Jean-Marie PASCHE :

i) informe que la vente des traditionnelles peluches à l'occasion du **Téléthon 2022** n'aura pas lieu cette année, celles-ci étant bloquées en Chine. Si les conditions sanitaires le permettent, les pompiers espèrent organiser un autre événement dans le courant du printemps 2022.

ii) apprend que la venue du **Père Noël** ne serait pas possible cette année à l'UAPE. Qu'en est-il ?

M. Laurent GUIGNARD : ne dispose pas d'informations à ce propos.

Mme Sandrine WINKELMANN : confirme que le Père Noël sera présent devant le Collège du Marais le 21 décembre (sous réserve des mesures sanitaires du moment). Il ne sera pas possible, en revanche, de chanter sous le sapin en raison du nombre important d'enfants.

M. Jean-Marie PASCHE : précise que l'absence du Père Noël à l'UAPE serait motivée par des motifs religieux et invite la Municipalité à s'informer sur la question.

M. Julien WOLF : remercie la Municipalité, les intervenants ainsi que les visiteurs de la manifestation **Gigusto** qui s'est tenue à Gimel le week-end du 30-31 octobre dernier. Le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour 2022 !



Conseil communal de Gimel

M. Lionel WEBER : s'interroge si les dépenses concernant les investissements sont incluses dans le budget.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme que les dépenses d'investissement ne sont pas inscrites au budget car liées à un financement, lequel donne lieu au dépôt d'un préavis.

Le Président remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 20h45.

Le Président

Le Secrétaire

Eric Marchese

Florian Magnin